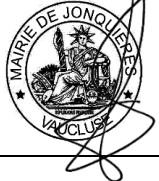




EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° : 2026.03.10

OBJET :	TARIFS MUNICIPAUX 2026 - TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES et EXTRA – SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027
NOMENCLATURE :	7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics
Date de convocation : 24 avril 2026 Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Représentés : 03 Non représentés : 02 Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte 	L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est rassemblé en nombre prescrit par la loi, à l'Espace Pierre Petit, sous la présidence de M. Sébastien ORIVELLE, Maire. Etaient présents : S. ORIVELLE – MAIRE - P. GRAILLOT / L. CLEMENSON / M. HOFFMANN / O. COCOGNE / D. BRUNET / M. RENAUDEAU / L. RAMEZ / S. KIPPIENNE / B. VANHELST / C. MERCIER / F. PANZA / F. DAGNET / P. RELING / F. BOUSQUET / M. ORTEGA / S. KLYZ / S. JOSEPH / J. CHAFER / V. IONESCU / M. HOFFART / C. MAFFRE / V. DAO-CASTES / G. BUCHET - Conseillers Municipaux Excusés représentés : T. VERMEILLE par V. DAO-CASTES / L. RUCHON par G. BUCHET / R. VIARD par C. MAFFRE Excusé non représenté : E. CAVASINO / S. MAYEUR Secrétaire de séance : F. PANZA Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Comme chaque année, il est proposé d'actualiser les tarifs des différents services publics communaux.
ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Denis BRUNET, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération prise séance tenante adoptant le budget primitif principal 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1° - DE FIXER les tarifs municipaux comme suit :

OBJET	MONTANT 2026
Badge alarme	8.00 €
Fourrière des chiens errants	60.00 €
DROITS DE PLACE :	
- Marché hebdomadaire (ml)	3.00 €
- Marché festif (ml) pour les jonquiérois (journée provençale, Noël...)	Gratuit
- Marché festif (ml) pour les extérieurs (journée provençale, Noël...)	8.00 €
- Marché festif (ml) pour les extérieurs (fleuriste, pépinière)	4.00 €
- Grand emplacement (forfait vente au déballage)	60.00 €
FETE FORAINE :	
- Confiserie et autres métiers de même catégorie	110.00 €
- Petit métier (pêche aux canards, tir, jeux...)	50.00 €
- Petit manège enfants (- de 100 m²)	120.00 €
- Grand manège enfants (+ de 100 m²)	170.00 €
- Manège adultes/ados (- de 100 m²)	170.00 €
- Manège adultes/ados (+ de 100 m²)	270.00 €
ESPACE PIERRE PETIT :	
- Associations jonquiéroises (1 gratuité par an)	350.00 €
- Associations extérieures	750.00 €
- Entreprises Jonquiéroises	600.00 €
- Entreprises extérieures	750.00 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026

N° : 2026.03.10

OBJET	MONTANT 2026
<u>SALLES M.J.C. :</u>	
- Associations Jonquiéroises	Gratuit
- Particuliers Jonquiérois	300.00 €
- Associations ou particuliers extérieurs	500.00 €
- Entreprises Jonquiéroises	400.00 €
- Entreprises extérieures	500.00 €
<u>CIMETIERE :</u>	
- Concession temporaire (limitée à 10 ans)	350.00 €
- Concession temporaire (limitée à 15 ans)	400.00 €
- Concession temporaire (limitée à 25 ans)	550.00 €
- Columbarium limité à 15 ans	700.00 €
- Columbarium limité à 30 ans	850.00 €
- Dépositaire (6 premiers mois)	6.00 €/mois
- Dépositaire (du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois)	35.00 €/mois
- Dépositaire (à partir du 13 ^{ème} mois)	90.00 €/mois
<u>BIBLIOTHEQUE :</u>	
<u>Abonnement :</u>	
- Foyer	20.00 €
- Adolescent 12/18 ans	5.00 €
- Moins de 12 ans	Gratuit
- Chômeurs, allocataires du RSA, étudiants	Gratuit
- Bénévoles de la bibliothèque	Gratuit
<u>Participation :</u>	
- Atelier à destination de tout public	Gratuit
- Atelier à destination de tout public nécessitant des frais matériels – Tarif 1	3.00 €
- Atelier à destination de tout public nécessitant des frais matériels – Tarif 2	5.00 €
<u>PISCINE MUNICIPALE :</u>	
Enfants du centre de loisirs ou des écoles extérieures à la commune	4.00 €
Forfait entrée (Pour les Jonquiérois < 12 ans)	Gratuit
Forfait entrée (Pour les Jonquiérois ≥ 12 ans)	30.00 €
Entrée invitation (quel que soit l'âge, l'accompagnant doit être titulaire d'un forfait)	5.00 €

2° - **DE DETERMINER** les modalités relatives aux inscriptions et au paiement et de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026 / 2027 comme suit :

I - Inscriptions à l'année :

(Ne comprend pas l'accueil extrascolaire)

- Constitution d'un dossier d'inscription portant mention du choix du régime d'accueil et du demi-pensionnat.
- autorisation de prélèvement mensuel automatique dont le montant sera défini en fonction des choix réservés.

II - Frais de pénalités et de traitement :

- Enfant laissé sans réservation préalable et sans prévenir la Direction : 12 €
- Enfant récupéré après la fin des horaires des services : 12 €

III - Périodes de l'année scolaire 2026-2027

- Période 1 : du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026
- Période 2 : du 02 novembre au 18 décembre 2026
- Période 3 : du 04 janvier au 19 février 2027
- Période 4 : du 08 mars au 16 avril 2027
- Période 5 : du 03 mai au 02 juillet 2027

S.O. 2026 -

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026
 ID : 084-218400562-20260430-2026_03_10-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 30 AVRIL 2026

N° : 2026.03.10

► TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL (attestation CAF ou MSA)

QF1 : quotient familial de 0 à 1 000 €

QF2 : quotient familial de 1 001 € à 1 500 €

QF3 : quotient familial supérieur à 1 501 €

► TARIFS A L'ANNEE : 1^{er} Septembre 2026 / 02 Juillet 2027

		REMISE - 8 JOURS	REMISE - 6 JOURS	REMISE - 4 JOURS	REMISE - 2 JOURS
		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	78.60 €	58.20 €	38.40 €	18.60 €
	QF 2 (0,70€)	91.70 €	67.90 €	44.80 €	21.70 €
	QF 3 (0,95 €)	124.50 €	92.20 €	60.80 €	29.50 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	131 €	97 €	64 €	31 €
	QF 2 (3,50€)	458.50 €	339.50 €	224 €	108.50 €
	QF3 (4.00€)	524 €	388 €	256 €	124 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	409.50 €			
	QF 2 (12.70€)	444.50 €			
	QF 3 (13.80€)	483 €			
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	157.20 €	116.40 €	76.80 €	37.20 €
	QF 2 (1.40€)	183.40 €	135.80 €	89.60 €	43.40 €
	QF 3 (1.60€)	209.60 €	155.20 €	102.40 €	49.60 €

► TARIFS A LA PERIODE :

1° - PERIODE 1 : du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	16.20 €	12 €	7.80 €	3.60 €
	QF 2 (0,70€)	18.90 €	14 €	9.10 €	4.20 €
	QF 3 (0,95 €)	25.65 €	19 €	12.35 €	5.70 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	27 €	20 €	13 €	6 €
	QF 2 (3,50€)	94.50 €	70 €	45.50 €	21 €
	QF3 (4.00€)	108 €	80 €	52 €	24 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	81.90 €			
	QF 2 (12.70€)	88.90 €			
	QF 3 (13.80€)	96.60 €			
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	32.40 €	24 €	15.60 €	7.20 €
	QF 2 (1.40€)	37.80 €	28 €	18.20 €	8.40 €
	QF 3 (1.60€)	43.20 €	32 €	20.80 €	9.60 €

2° - PERIODE 2 : du 02 novembre au 18 décembre 2026

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	16.80 €	12.60 €	8.40 €	4.20 €
	QF 2 (0,70€)	19.60 €	14.70 €	9.80 €	4.90 €
	QF 3 (0,95 €)	26.60 €	19.95 €	13.30 €	6.65 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	28 €	21 €	14 €	7 €
	QF 2 (3,50€)	98 €	73.50 €	49 €	24.50 €
	QF3 (4.00€)	112 €	84 €	56 €	28 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	72.20 €			
	QF 2 (12.70€)	76.20 €			
	QF 3 (13.80€)	82.80 €			

S. O. 2026 -

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026
 ID : 084-218400562-20260430-2026_03_10-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026	N° : 2026.03.10
--	-----------------

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	33.60 €	25.20 €	16.80 €	8.40 €
	QF 2 (1.40€)	39.20 €	29.40 €	19.60 €	9.80 €
	QF 3 (1.60€)	44.80 €	33.60 €	22.40 €	11.20 €

3° - PERIODE 3 : du 04 janvier au 19 février 2027

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	16.80 €	12.60 €	8.40 €	4.20 €
	QF 2 (0,70€)	19.60 €	14.70 €	9.80 €	4.90 €
	QF 3 (0,95 €)	26.60 €	19.95 €	13.30 €	6.65 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	28 €	21 €	14 €	7 €
	QF 2 (3,50€)	98 €	73.50 €	49 €	24.50 €
	QF3 (4.00€)	112 €	84 €	56 €	28 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	81.90 €			
	QF 2 (12.70€)	88.90 €			
	QF 3 (13.80€)	96.60 €			
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	33.60 €	25.20 €	16.80 €	8.40 €
	QF 2 (1.40€)	39.20 €	29.40 €	19.60 €	9.80 €
	QF 3 (1.60€)	44.80 €	33.60 €	22.40 €	11.20 €

4° - PERIODE 4 : du 08 mars au 16 avril 2027

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	13.80 €	10.20 €	6.60 €	3 €
	QF 2 (0,70€)	16.10 €	11.90 €	7.70 €	3.50 €
	QF 3 (0,95 €)	21.85 €	16.15 €	10.45 €	4.75 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	23 €	17 €	11 €	5 €
	QF 2 (3,50€)	80.50 €	59.50 €	38.50 €	17.50 €
	QF3 (4.00€)	92 €	68 €	44 €	20 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	70.20 €			
	QF 2 (12.70€)	76.20 €			
	QF 3 (13.80€)	82.80 €			
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	27.60 €	20.40 €	13.20 €	6 €
	QF 2 (1.40€)	32.20 €	23.80 €	15.40 €	7 €
	QF 3 (1.60€)	36.80 €	27.20 €	17.60 €	8 €

5° - PERIODE 5 : du 03 mai au 02 juillet 2027

		REMISE - 8 JOURS 4 jours/semaine	REMISE - 6 JOURS 3 jours/semaine	REMISE - 4 JOURS 2 jours/semaine	REMISE - 2 JOURS 1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,60€)	15 €	10.80 €	7.20 €	3.60 €
	QF 2 (0,70€)	17.50 €	12.60 €	8.40 €	4.20 €
	QF 3 (0,95 €)	23.75 €	17.10 €	11.40 €	5.70 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	25 €	18 €	12 €	6 €
	QF 2 (3,50€)	87.50 €	63 €	42 €	21 €
	QF3 (4.00€)	100 €	72 €	48 €	24 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	105.30 €			
	QF 2 (12.70€)	114.30 €			
	QF 3 (13.80€)	124.20 €			

S.O. 2026 -

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026
 ID : 084-218400562-20260430-2026_03_10-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026	N° : 2026.03.10
--	-----------------

		REMISE - 8 JOURS	REMISE - 6 JOURS	REMISE - 4 JOURS	REMISE - 2 JOURS
		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	30 €	21.60 €	14.40 €	7.20 €
	QF 2 (1.40€)	35 €	25.20 €	16.80 €	8.40 €
	QF 3 (1.60€)	40 €	28.80 €	19.20 €	9.60 €

► TARIFS A L'UNITE :

Garderie du matin	1.30 €
Cantine	5 €
Accueil du soir	2 €
P A I	1 €
Périscolaire Mercredi - Jonquières	16 €
Périscolaire Mercredi - Extérieurs	23 €
Repas adulte	8 €

3° - DE FIXER les tarifs des services extra-scolaires à compter de l'été 2026 comme suit :

► TARIFS JOURNEE (PETITES ET GRANDES VACANCES) :

- Jonquières QF1 = 12.70 € / QF 2 = 13.80 € / QF 3 = 14.80 €
- Extérieurs 21.20 €

► TARIFS SORTIES ADOS :

- Demi-journée tarif 1 5 €
- Demi-journée tarif 2.....7 €
- Journée tarif 1.....10 €
- Journée tarif 2.....15 €

► TARIFS SEJOURS (PETITES ET GRANDES VACANCES) :

		QF1	QF2	QF3
TARIFS 1	- Enfants de Jonquières	95 €	117 €	138 €
	- Enfants extérieurs	201 €	223 €	244 €
	- Réservation (1 mois avant le départ)	50 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	50 % du tarif global		
TARIFS 2	- Enfants de Jonquières	249 €	270 €	292 €
	- Enfants extérieurs	355 €	376 €	398 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34 % du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		
TARIFS 3	- Enfants de Jonquières	350 €	371 €	392 €
	- Enfants extérieurs	456 €	477 €	498 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34% du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		
TARIFS 4	- Enfants de Jonquières	398 €	419 €	440€
	- Enfants extérieurs	504 €	525 €	546 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34 % du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		

S. O. 2026 -

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 084-218400562-20260430-2026_03_10-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026

N° : 2026.03.10

4° - DE DECLARER que les recettes sont imputées sur le budget Principal.

5° - DE CHARGER M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, le conseil municipal adopte la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme le 4 mai 2026,

Le Maire,



Le secrétaire de Séance,

Sébastien ORVELLE

François PANZA

Acte Publié le : 04/05/2026

Acte Notifié le : 04/05/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, qui peut aussi être saisi avec « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.